



## CAP titularisations du 12 septembre 2018

### Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

#### Les promotions au TA 2019

Le feuillet nous a tenu en haleine tout l'été ! Les pré-CAP et CAP promotions auront-elles lieu en septembre et octobre ? La faute aux taux de promotions non encore parvenus. Et ce n'était pourtant pas faute de les réclamer !

Lors de la pré-CAP des 10 et 11 septembre, nous avons dû travailler sur la base d'une simulation présentée par la DRH, se basant sur un maintien des taux de promotions à 11 % pour l'accès à CS et 10 % pour l'accès à CE (taux demandés par le ministère à la DGAFP). Pour autant, aucune certitude que nous ayons les taux définitifs pour la CAP des 10 et 11 octobre. Aucune certitude que cette CAP se tienne !.

Des agents ont porté à la connaissance de l'UNSA, une lecture particulière du décret n° 2017-722 . Celui-ci stipule que pour un fonctionnaire ayant atteint le dernier échelon de son grade depuis au moins 3 ans et qui **n'a jamais fait l'objet d'une promotion**, ses perspectives d'accès au grade supérieur doivent être abordées au cours de son entretien professionnel et que cette mention doit être portée à la connaissance de la CAP. Or, certains services annoncent une promotion automatique dès lors que l'agent a atteint le dernier échelon du grade de SACDD CN. Et de ce fait ne propose pas ou plus ces agents qui disparaissent des listes de propositions. L'**UNSA** demande à la DRH de préciser rapidement aux services les conditions d'application de ce décret particulièrement sur l'absence totale de promotion sur l'ensemble de la carrière.

Les concours CS et CE ayant lieu en fin d'année avec des nominations en novembre 2018, cela pose problème de faire une CAP promotion TA de l'année 2019 avant les résultats des concours. L'**UNSA** demande qu'une liste complémentaire soit prévue sur le TA 2019 ainsi que l'étude d'un nouveau calendrier prévisionnel des concours.

#### **Concours et examens**

Nous sommes toujours dans l'attente du bilan exhaustif du **1<sup>er</sup> concours interne exceptionnel d'attaché** organisé en 2017 à savoir le nombre d'inscrits (ministère – hors ministère, SACDD – TSDD - catégorie C – autres corps), le nombre de présents avec les mêmes précisions et enfin les mêmes chiffres pour les admissibles et pour les admis.

Et enfin, combien d'agents ont été pris sur la liste complémentaire ?

D'autant que le second concours a eu lieu, pour lequel nous demandons également cette même analyse.

Pour l'**UNSA**, c'est une revendication légitime auprès de son administration qui a les moyens de lui fournir ces renseignements.

Concernant les lieux de concours, il serait souhaitable que ceux-ci soient accessibles par tous et disposent a minima de moyens de transport en commun. Certains candidats ont dû renoncer à se présenter aux épreuves.

Que dire également du SIEC qui refuse l'accès aux salles de concours aux agents qui se présentent avec des valises !

Où est l'égalité de traitement entre les candidats ?

### **CAP Promotions SACDD LA 2018**

Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement du recours à la liste complémentaire ? Et nous communiquer l'arrêté collectif de nomination des agents ?

### **CAP mobilités**

L'**UNSA** demande que le bureau des recrutements ministériels vienne lors de la prochaine CAP mobilité afin d'explicitier leur façon de procéder pour les recrutements des hors ministères. La CAP devrait donner son avis avant la mobilité.

De plus, il est anormal qu'il soit plus facile d'obtenir un détachement d'un autre ministère dans le corps des SACDD que de pouvoir muter dans une même communauté de travail au sein d'une DDI entre le MAA et le MTES et qu'on nous impose des compteurs.

Et d'ailleurs quid des compteurs ?

### **Recours**

Le résultat du recours sur le Télétravail, étudié lors de la CAP du 21 mars 2018, n'a toujours pas été notifié à l'intéressé. Quelles en sont les raisons ? L'**UNSA** trouve inadmissible un tel délai qui porte encore plus préjudice à l'intéressé !

### **CAP Titularisation**

Quant à la CAP titularisation d'aujourd'hui, mais peut-être vaudrait-il mieux l'appeler CAP de non titularisation ! 1 dossier de non titularisation et 6 reports de stages, c'est parlant ! Il est bien utile de prévoir une journée pleine pour des dossiers aussi complexes.

Dossiers pour lesquels seuls les services communiquent et argumentent leur avis et qui est toujours à charge. Qu'en est-il du droit de l'agent ? Aucun, sinon celui de subir la sentence ! C'est profondément injuste ! Les OS n'entendent qu'un seul son de cloche, celui de l'administration et les reproches adressés à l'agent ! Qui ne peut y répondre ! Les services ne peuvent demander à un SACDD stagiaire le rendu d'un SACDD confirmé.

De plus, L'**UNSA** revendique que les rapports de stage des centres de formation (ENTE et CMVRH) soient communiqués aux organisations syndicales.

L'**UNSA** demande à ce que les agents aient le droit de se défendre comme dans le cadre des sanctions disciplinaires.

L'**UNSA** revendique, comme à chaque CAP, des réponses à l'ensemble de ses interrogations,

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.